

# Attention dangers... d'été !

11 millions de victimes, 4,5 millions de blessés, 19 000 décès par an. Les accidents de la vie courante font 4 fois plus de victimes que les accidents de la route...

Les accidents de la vie courante sont des traumatismes non intentionnels qui peuvent survenir à n'importe quel moment : chez vous (bricolage, ménage, jardinage), pendant vos loisirs (baignade, vélo, ski), suite à un acte ou un traitement médical ou dans le cadre d'évènements exceptionnels (agression, attentat).

Propice aux activités de plein air, l'été constitue une période à risque.

La randonnée, les sorties à vélo, le roller sont à l'origine de nombreuses **chutes**, qui représentent 60 % des accidents de la vie courante.

Les **noyades**, quant à elles, sont la 1<sup>ère</sup> cause de décès chez les moins de 25 ans.

Choisir des zones surveillées, s'informer sur les conditions de baignade, rester avec ses enfants quand ils jouent au bord de l'eau font partie des réflexes primordiaux.

L'été, c'est aussi la saison du barbecue. Son côté festif peut se révéler vite dangereux : les **brûlures** entraînent parfois des conséquences dramatiques.

Une attention de tous les instants est donc essentielle. Mais pas suffisante.

Ces accidents constituent en effet un risque sous-estimé.

Trop souvent, les victimes ne bénéficient pas d'une protection adéquate et ne peuvent pas pré-



tendre à l'indemnisation de leur préjudice corporel.

**Chez AMF Assurances, vous pouvez bénéficier du contrat Multi-risques Accidents de la Vie (MAV) pour vous permettre de faire face aux conséquences de ces accidents.**



## Exemples pratiques



▶ Bertrand glisse en changeant des tuiles sur son toit. Résultat : une fracture du talon et du bassin.

Au titre de son contrat MAV, **AMF Assurances** lui verse un capital de 84 000 € car il conserve une incapacité permanente de 30 %. Une aide ménagère lui est proposée pour faire ses courses et préparer ses repas <sup>(1)</sup>.



▶ Pendant ses vacances, surpris par une racine, Jean fait une mauvaise chute en vélo. Il se fracture l'épaule et le tibia, ce qui entraîne un taux d'incapacité permanente de 20 %.

Avec son contrat MAV, un capital d'un peu plus de 54 000 € lui est alloué.



▶ Alors qu'il prépare un barbecue, Éric s'absente juste une minute. Les vêtements de sa fille Sophie, qui joue dans la cour près du barbecue, prennent feu. Elle souffre de graves brûlures au torse et à l'avant bras.

Ses préjudices corporels sont pris en charge au titre du contrat MAV. Elle bénéficie d'un capital d'environ 164 000 €, son préjudice ayant entraîné 40 % d'incapacité permanente.

<sup>(1)</sup> Prestations accordées dans le cadre des Garanties de Protection Mutualiste pour Tous et réalisées par Inter Mutuelles Assistance GIE.

Vigilance + Protection MAV = la bonne Solution

Souscrivez en ligne  
sur [www.amf-assurances.fr](http://www.amf-assurances.fr)



## Le 2 Roues en 2 mots



Bien qu'ils soient moins nombreux que les accidents de la vie, les accidents de deux roues (moto et scooter) sont souvent de retour pendant l'été.

C'est l'occasion pour **AMF info** de revenir sur le contrat "2 roues" d'**AMF Assurances**, récompensé par les experts des Dossiers de l'Épargne qui lui ont décerné le Label d'excellence 2010.

Ce qui ne nous empêche pas de l'améliorer encore.

Avec la création de la formule **Urbaine**, ce contrat vous offre désormais des garanties essentielles, particulièrement adaptées à la circulation en ville.

La formule Tous risques devient quant à elle la formule **Équilibre**. Elle comprend notamment une garantie "Indisponibilité du véhicule" portée à 15 jours, une indemnisation en valeur d'achat du véhicule pendant 24 mois en cas d'accident et jusqu'à 12 mois en cas de vol ou d'incendie.

Vos équipements de protection sont également couverts à concurrence de 1 500 €. ■

